

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence



En lien avec la situation de la pandémie du Covid-19, plusieurs moyens prévus au plan de lutte ne pourront être vécus cette année. Les moyens seront révisés si la situation se stabilise en cours d'année.

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS

2020-2021

Version du 11 novembre 2020

| | |
|--|--|
| <p>Nom de l'école : Notre-Dame de Lorette</p> <p>Niveau Primaire</p> <p>Nombre d'élèves : 524</p> | <p>Direction de l'école : Isabelle Ste-Marie</p> <p>Direction adjointe : Stéphanie St-Onge</p> <p>Personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Karine Lussier</p> |
| <p>Liens avec le Projet éducatif 19-22, le plan d'action 20-21</p> <p><i>Orientation 3 : Développer la compétence sociale chez les élèves.</i></p> | |
| <p>Membres du comité de travail :</p> <p>Enseignantes : Danielle Gauthier, Mariane Chevrier, Virginie Pelchat-Daudelin, Martine Chénard</p> <p>Service de garde : Mélanie Legault</p> <p>Technicienne en éducation spécialisée : Karine Lussier</p> <p>Psychoéducatrice : Josiane Parent</p> <p>Équipe de direction : Isabelle Ste-Marie, Stéphanie St-Onge</p> | |
| <p>Date de présentation au conseil d'école : 26 octobre 2020 (consultation)</p> <p>Date d'adoption du Conseil d'établissement : 11 novembre 2020</p> | |

ÉTAPE 1

| ANALYSE DE LA SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE | | |
|--|---|--|
| OUTILS, RÉFÉRENTIELS UTILISÉS : | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - SONDAGE AUPRÈS DES ÉLÈVES, DES PARENTS ET DU PERSONNEL (MARS 2012 DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF) - RECENSION DES ÉVÉNEMENTS DE VIOLENCE 2011-2012 AVEC GPI-MEMO | | |
| CONSTATS DE LA RÉALITÉ DE L'ÉCOLE | DÉFIS EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION | FORCES EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION VIOLENCE ET L'INTIMIDATION |
| <p><i>En 2011-2012</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 97% des parents qui ont répondu au sondage affirment qu'ils sont satisfaits du code de vie de l'école et de son application. • 94 % des élèves (97% des parents) qui ont répondu au sondage se sentent bien et en sécurité à l'école. • Activités de sensibilisation dans toute l'école depuis 2011-2012 <p><i>19-20</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'enjeu majeur d'intimidation (1 dossier d'intimidation de degré 3 au 3^e cycle (6^e) traité en collaboration avec la SQ) et quelques situations d'intimidation de degré 2. • On note des conflits entre filles non résolus (violence verbale). Beaucoup de conflits entre filles au 2^e cycle (4^e année). • Des actes de violence physiques sont présents chez certains de nos jeunes élèves (envers les pairs et les adultes). Hypothèse : Difficulté à communiquer, à gérer leurs émotions et à régler leurs conflits. (Sept-oct- nov) beaucoup de violence physique au 2^e cycle. Souvent des comportements non-dirigés, mais explosifs. • 18 signalements SPI Violence et une trentaine d'interventions répertoriées entre septembre 2019 et mars 2020. | <p><i>Assurer une présence efficace sur la cour et dans l'école, permettant ainsi de prévenir les situations problématiques. Permettre aux élèves de dénoncer les gestes d'intimidation et de violence.</i></p> <p><i>Cohérence dans les interventions auprès des élèves en tout temps.</i></p> | <p><i>-TES sur la cour aux récréations.</i></p> <p><i>-TES disponible au local Rescousse le midi.</i></p> <p><i>-Dossards pour identifier les adultes en surveillance sur la cour à l'école.</i></p> <p><i>-Utilisation d'un nouveau système commun (fiches) dans les heures d'école et au service de garde modifié en raison du Covid-19. Cohésion d'un langage commun et d'actions dans les interventions (ex : Route des bons choix, le message clair, affiches de sensibilisation à l'intimidation etc.).</i></p> <p><i>-Implication du SDG dans les plans d'intervention et dans la mise en place des mesures de différenciation pour soutenir les apprentissages de la compétence sociale.</i></p> |

ÉTAPE 2

Au regard de ce portrait de situation, nous avons décidé de mettre de l'avant les moyens ci-dessous pour contrer la violence et l'intimidation à notre école.

| MOYENS DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE | | |
|---|---|---|
| Priorités 2020-2021 | Moyens (déjà existants et nouveaux) | Indicateurs de réussite |
| 1- Maintenir le niveau de surveillance des récréations et du midi. | <ul style="list-style-type: none"> - Ajout de surveillants lors des récréations, à l'arrivée et au départ des élèves. - Utilisation du système SPI par la direction et les TES pour comptabiliser les gestes de violence et d'intimidation (degré 3). - Rencontre TEAMS avec la direction et les élèves (code de vie et diplômes mensuels) le lundi 23 novembre (jour 4) à la 5^e période. - Présence de la technicienne SG aux rencontres du personnel enseignant. - Présence d'une TES lors des récréations. - Présence d'une TES le midi. - Utilisation d'un coin calme sur la cour en cas de besoin au 1^{er} cycle (affiches Étincelles). - Certains élèves de niveau 3 ciblés dînent au local Rescousse par prévention. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements de niveau 2 et 3 répertoriés dans le SPI et Mémo - Nombre de fiches remises répertoriées par les TES (bloc 1). |

| | | |
|--|---|--|
| <p>2- <i>Sensibiliser les élèves à ce qu'est l'intimidation et la violence et la résolution de conflits.</i></p> | <p><i>-Semaine de prévention pour l'intimidation à NDL du 23 novembre au 4 décembre.</i></p> <p><i>-Présentation d'un tableau avec différentes activités à faire avec les élèves durant les 2 semaines de sensibilisation. TEAMS NDL, FICHER, PLAN DE LUTTE</i></p> <p><i>-S'assurer que le matériel produit antérieurement (affiches explicatives) soient accessibles dans toutes les classes du primaire de l'école. Vous référer à la TES.</i></p> <p><i>-Offre de services par les TES et le service de psychoéducation et la SQ</i></p> <p><i>Préscolaire : Trousse Étincelles (Enseignantes, TES : sous-groupes)</i></p> <p><i>1^{er} cycle : Trousse Étincelles 1^{er} cycle et sous-groupes d'élèves ciblés (TES)</i></p> <p><i>3^e année : La danse des brutes (psychoéducatrice)</i></p> <p><i>4^e année : Histoire de filles (psychoéducatrice)</i></p> <p><i>5^e année : Agression Indirecte (psychoéducatrice)</i></p> <p><i>6^e année : Cyberintimidation (Sureté du Québec)</i></p> <p><i>-Sous-groupe d'élèves ciblés, par classe, pour développer la compétence sociale par la TES.</i></p> <p><i>- Modèle multiniveau clairement appliqué à tous les niveaux scolaires.</i></p> | <p><i>- Sondage « maison Trousse Étincelles » à réaliser avec les élèves du 1^{er} cycle pour mesurer leur compréhension des stratégies sociales présentées selon les niveaux au mois de mai par la TES.</i></p> <p><i>-Nombre d'événements de niveau 2 et 3 répertoriés dans le SPI</i></p> <p><i>-Nombre de fiches remises répertoriées par les TES (bloc 1).</i></p> <p><i>- Tous les élèves doivent participer à ces rencontres.</i></p> |
|--|---|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <p><i>-Fournir aux élèves (et aux parents) des références d'organismes qui peuvent leur venir en aide et démarche lors d'un événement d'intimidation et la violence (agenda pages 6-7).</i></p> <p><i>Valider si les élèves ont signé leur partie page 7.</i></p> <p><i>-Une étampe « Rescousse » avec signature des parents dans l'agenda est désormais en place.</i></p> <p><i>-Document EXCEL commun TEAMS pour les TES consignnant les conduites entravant le code de vie et les interventions « Rescousse ».</i></p> | |
|--|---|--|

ÉTAPE 3

| MOYENS VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE. | | |
|---|---|--|
| Moyens | Acteurs impliqués Responsables ® / Collaborateurs © | Indicateur de réussite |
| <p><i>Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, incluant de l'information sur ce que sont la violence et l'intimidation.</i></p> | <p><i>Direction et le personnel de l'école</i> <i>Le document est présent dans l'agenda et disponible sur le site internet de l'école</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <i>En 20-21, une note dans l'info-Parents de novembre informera les parents des nouvelles modalités des fiches roses, des diplômes mensuels et de la semaine pour contrer l'intimidation et la violence.</i> |
| <p><i>Onglet « SOS Intimidation NDL » sur le site WEB de l'école permettant aux parents de communiquer une situation par courriel.</i></p> | <p><i>TES et RSDG</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <i>Nombre de signalements selon le mode utilisé.</i> |

ÉTAPES 4 ET 6

| MODALITÉS POUR LA DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT MAJEUR : ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE | |
|---|---|
| Moyens pour faire un signalement et une plainte. | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Tous les élèves, les parents et les membres du personnel peuvent faire un signalement ou une plainte de manière verbale ou écrite à un membre du personnel de l'école.</i> - <i>Une adresse internet est disponible pour les élèves ou parents qui veulent faire une plainte ou un signalement, cette plainte ou signalement doit contenir minimalement les renseignements suivants : noms des élèves impliqués, lieu, date et heure, résumé des événements</i> - <i>Une boîte aux lettres, située près de l'entrée du bureau de la direction, est disponible pour les élèves.</i> |
| Moyens pour assurer la confidentialité des victimes et des témoins qui dénoncent des conduites violentes ou d'intimidation | <ul style="list-style-type: none"> - <i>La direction, les TES et la technicienne du SG ont accès à cette boîte de courriel et à la boîte aux lettres</i> - <i>Tous les membres du personnel, ainsi que les élèves, ont été informés sur l'importance de la confidentialité.</i> - <i>Tout événement majeur (niveaux 2 et 3) est consigné dans le système SPI.</i> - <i>Toute plainte traitée est consignée (retenue ou non).</i> |
| Personne qui reçoit et traite le signalement ou la plainte | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Direction, l'enseignante responsable en cas d'absence de la direction, TES, technicienne du SG</i> - <i>Suite à la réception et au traitement, on peut passer au niveau 3 (multiniveau) d'intervention (psychoéducatrice)</i> |
| Modalités de consignation | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour les situations considérées comme relevant de l'intimidation ou de la violence (événement majeur), une fiche SPI est complétée.</i> |

| | ACTIONS | MESURES DE SOUTIEN | SANCTIONS | SUIVI |
|---|--|---|--|--|
| AUTEUR OU TÉMOIN ACTIF | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou les intervenants responsables du dossier violence/intimidation ✓ Appel aux parents ou communication par écrit (courriel, fiche code de vie, lettre) ✓ Consignation des informations dans le système SPI ✓ Conséquence en lien avec le geste* <p><i>*voir tableau selon la fréquence des gestes de violence ou d'intimidation</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi et soutien ponctuel et régulier par les TES | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Application du code de vie de l'école. ➤ Les conséquences* seront en lien avec le geste posé. ➤ Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé. ➤ Les conséquences et l'application du code de vie seront faites en tenant compte de la réalité des enfants ayant des besoins particuliers et de leurs âges. <p><i>*voir tableau selon la fréquence des gestes de violence ou d'intimidation</i></p> | <p><i>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées par l'élève.</i></p> <p><i>Le service de psychoéducation peut être mobilisé au besoin.</i></p> |

| | | | | |
|----------------|---|--|-----|--|
| VICTIME | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence/intimidation ✓ Appel aux parents ✓ Consignation des informations dans le système SPI ✓ Mise en place des mesures de soutien | <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi ponctuel par les TES, en lien avec les événements survenus | N/A | <p>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées.</p> <p>Le service de psychoéducation peut être mobilisé au besoin.</p> |
| TÉMOIN | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence ✓ Consignation des informations dans le système SPI ✓ Mise en place des mesures de soutien si besoin. | <ul style="list-style-type: none"> ○ Les intervenants assurent au témoin la confidentialité de sa démarche. | N/A | <p>La direction ou l'intervenant responsable verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées, si de telles mesures se sont avérées nécessaires.</p> |

ÉTAPES 5, 7, 8 et 9